

Aliénation d'un immeuble communal, 3, Rue de Vignier, à M. HUSSON Eric

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville a établi une liste de bâtiments qu'elle envisage de céder.

Parmi ces bâtiments, le 3 Rue de Vignier a fait l'objet d'une soumission en avril 2000.

Ce bien cadastré section AX n° 42, avait été acquis en 1978 par voie de préemption dans le cadre de la ZAD de Battant. Le droit de retour possible sur 10 ans est maintenant purgé.

Au cours de sa séance du 4 mai 2000, la commission d'appel d'offres a retenu la soumission de M. HUSSON Eric au prix de 105 000 F après étude des critères suivants :

- offre de prix,
- garanties financières,
- destination future, présentation et descriptif du projet.

En cas d'adjudication, l'avis des Domaines n'est pas requis.

La recette de 105 000 F sera encaissée au chapitre 92.824.775.00501.30100.

Cette propriété est enregistrée à l'inventaire comptable sous le numéro BAT.B61301.

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'aliénation de cet immeuble aux conditions mentionnées ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur ce dossier à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 12 juillet 2000.